Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Création d'un service d'accompagnement social à la mobilité pour les personnes âgées de plus de 60 ans

Porteur du projet : Centre Communal d'Action Sociale de MOISSAC

Moissac

Subvention FEADER de 11 407,48€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 15/07/2021

Les difficultés de mobilité des personnes âgées de plus de 60 ans (31% de la population de Moissac) ont été mises en exergue dans le cadre du dispositif politique de la ville 2015/2020 ainsi que lors de l'analyse des besoins sociaux (retours auprès du CCAS et du Pôle Social du Conseil Départemental), Moissac ne disposant pas de service de transport public.

Afin d'apporter une réponse au manque de moyen de transport, lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie, la municipalité et le CCAS ont souhaité créer un nouveau « service d'accompagnement social à la mobilité » permettant de réduire les difficultés de mobilité sur la commune, et sur quatre communes environnantes de la Communauté de communes pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Ce nouveau service porté et organisé par le Pôle séniors du CCAS est conçu en articulant une réponse « déplacement » avec un véritable « accompagnement social » ; **il permet d'accompagner les personnes âgées dans les déplacements de la vie quotidienne avec des professionnels formés**, en lien avec les prescripteurs du service : rendez-vous médicaux, visites à la famille, démarches administratives, accès à la culture, accès aux activités associatives, faire les courses, etc. Il ne se substitue ni aux taxis et ambulances du territoire, ni aux familles des usagers, ni aux équipements publics, ni aux services proposés par des acteurs associatifs du territoire, etc…

Dans le cadre de la demande d'aide LEADER, le CCAS a souhaité **acquérir un véhicule de 8 places**, afin de favoriser une réponse collective et de pouvoir accompagner des personnes à mobilité réduite.

Dès l'achat du véhicule en 2017, ce service a connu un **succès auprès des usagers potentiels** : 100 personnes ont ainsi bénéficié de ce transport gratuit, la 1ère année de fonctionnement. Par la suite, un service civique a été recruté dès avril 2018, pour assurer l'animation de ce service.

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

SOCIAL

En voiture les seniors !

Afin de compléter l'offre des services du CCAS, et dans la logique du Service d'Accompagnement Social à la Mobilité initié en 2017, un nouveau véhicule accessible aux personnes à mobilité réduite vient tout juste d'arriver afin de favoriser les déplacements collectifs en prévention de l'isolement des seniors. Petit tour du propriétaire.

Un véhicule sur mesure

Sorti des ateliers du constructeur / carrossier Durisotti, ce Berlingo Multispace modulaire est équipé à l'avant côté siège passager d'une poignée d'aide à la montée et d'une marche amovible. Il peut varier de 3 à 5 places, en fonction du type de fauteuil accueilli (manuel, électrique ou encore coquille). La rampe dépliable à l'arrière peut supporter jusqu'à 300kg. 4 ancrages au sol et 1 ceinture épaulière permettent d'amarrer les fauteuils de façon bien sécurisée.

Pourquoi ce service ?

Il ne remplace en rien les taxis et ambulances, les familles des usagers, les équipements publics et les services proposés par des acteurs associatifs du territoire... Son but est de favoriser les déplacements collectifs et de permettre aux personnes âgées de sortir de l'isolement.

Qui peut en bénéficier ?

Il faut être âgé de plus de 60 ans, être isolé socialement, familialement ou géographiquement, ne pas bénéficier d'une prise en charge pour le trajet concerné, justifier d'une assurance responsabilité civile et habiter dans l'une des communes suivantes : Moissac, Boudou, Lizac, Montesquieu, Durfort-Lacapelette.

Comment ?

Il faut remplir une demande d'ouverture de droit au CCAS en n'oubliant pas d'y joindre son dernier avis d'imposition. Une fois le dossier validé, deux possibilités : soit une prise en charge individuelle pour un rendez-vous avec jour et horaire précis, soit une prise en charge collective pour des courses ou des visites (par exemple le cimetière) pour lesquelles les jours et horaires seront décidés par le CCAS. Pensez à contacter le service 8 jours avant la date de demande d'intervention !

Financements du CNSA au titre de la conférence des financeurs de Tarn-et-Garonne et du PETR.

Quand solliciter ce service ?

- *Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.*
- *Samedi : de 9h à 12h,*

sur rendez-vous pris 8 jours à l'avance.
Pour toutes demandes d'informations : 05 63 04 63 90.

Après une première phase d'expérimentation, **le CCAS a développé ce service**, en **pérennisant les emplois créés et en l'étendant sur d'autres communes** : Boudou, Lizac, Montesquieu, Durfort-Lacapelette …

La demande d'aide LEADER a porté sur l'acquisition d'un véhicule 8 places, adapté aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°5 « Adapter des systèmes de mobilités et déplacements pour la population en encourageant les modes de transports alternatifs et en privilégiant les échanges selon les axes les plus fragiles » :

5.2 - Équipement pour le développement des formes collectives de mobilité et la mobilité durable

- Actions soutenant le développement de services de transport à la demande.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 5/08/2021)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**23 765,60** €
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**11 407,48 €**
Autofinancement	12 358,12 €